

Les licences débit de boissons, restauration et permis d'exploitation

Réf. RHCOL0001

Objectifs

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable

- Connaître la réglementation sur les différentes licences de débit de boissons et le permis d'exploitation
- Traiter les demandes de licences de débit de boissons formulées auprès de la collectivité

Prérequis nécessaires

Pas de prérequis

Public concerné

Agents des collectivités en charge des demandes de Licences, élus en charge du commerce ou des associations

Contenu pédagogique

- **Le cadre légal**
 - La classification des différents types de boissons et licences de débit de boissons
 - Quelle licence pour quelle activité ?
 - La vie des licences : déclarations et formalités
 - Le Permis d'exploitation
- **Les Licences**
 - Licences restauration ou débits de boissons
 - Consommation sur place ou à emporter
 - Création, mutation, transfert : définitions
 - Le rôle de la collectivité : déclarations, récépissés, formulaires et délais
- **Le Permis d'exploitation**
 - Qui doit détenir le Permis d'Exploitation
 - Les différents cas selon la forme juridique de l'entreprise
 - L'exploitation d'une licence appartenant à la commune

- **Les principales réglementations**

- Le Code de la Santé Publique
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'Ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015
- La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté

- **Particularités du Commerce Ambulant**

- Lieu de la déclaration
- Les boissons autorisées

- **Débit de boissons et associations**

- La délégation d'exploitation
- Ouvert au public ou réservé aux membres
- Les associations sportives

Durée

0.5 jour pour un total de : 3.5 heures

Sessions (dates, lieux, prix)

- 26 au 26 septembre 2024 à La rochelle : 99.00 € net de taxe

Effectifs

Mini : 4 - Maxi : 10

Intervenants

Formateurs consultants sélectionnés par la CCI pour leur expertise dans ce domaine

Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées

Modalités de certification et évaluation des compétences

Avant la formation : évaluation des connaissances initiales des stagiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation, évaluation à chaud des connaissances acquises et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la formation.

Modalités d'accès public handicapé

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap, sans discrimination, et à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoine.

Indicateurs-clés de la formation

nombre de bénéficiaires formés: nouvelle formation

Taux de satisfaction : 100.00%

Nombre d'avis : 3